



Traité Baba Kama

Michna 7 - Chapitre 3

הַמִּבְקֵעַ בְּרִשּׁוֹת הַיָּחִיד וְהִזִּיק בְּרִשּׁוֹת הָרַבִּים,
בְּרִשּׁוֹת הָרַבִּים וְהִזִּיק בְּרִשּׁוֹת הַיָּחִיד,
בְּרִשּׁוֹת הַיָּחִיד וְהִזִּיק בְּרִשּׁוֹת הַיָּחִיד אַחֵר, חָיִב.

Celui qui fend [du bois] dans un Domaine Privé, et a causé un dommage dans le Domaine Public, (un copeau a jailli) [ou bien, il fend du bois] dans le Domaine Public et a causé un dommage dans le Domaine Privé [de l'autre], [ou encore] Dans son [propre] Domaine Privé, et a causé un dommage dans un autre Domaine Privé : il est responsable.



Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions